Nations Unies S/2021/988

Conseil de sécurité

Distr. générale
1er décembre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 novembre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Niger, qui assume la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 2021, organise un débat public de haut niveau sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : la sécurité dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques », qui se tiendra le jeudi 9 décembre 2021 à 10 heures, dans la salle du Conseil de sécurité.

Afin d'orienter le débat sur le sujet, le Niger a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Abdou **Abarry**

21-17742 (F) 031221 031221

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 30 novembre 2021 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour le débat public de haut niveau sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : la sécurité dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques »

1. Contexte

De nombreuses régions se heurtent à de redoutables obstacles à la paix et à la sécurité, liés notamment au terrorisme et aux effets néfastes des changements climatiques. Dans les régions touchées, les conséquences de ces phénomènes sur les plans humain et écologique font peser une menace sur la survie des populations, voire la stabilité et la pérennité mêmes des institutions. La communauté internationale se mobilise et lutte sans relâche pour garantir une paix durable et l'équilibre écologique tant souhaité.

La persistance et l'intensification du terrorisme international et les effets néfastes des changements climatiques demeurent en effet une source de préoccupation pour la communauté internationale. Certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique sont malmenés par des groupes terroristes tels que Daech, Al-Qaida et les éléments qui leur sont affiliés, et c'est dans les petits États insulaires et les pays arides que les effets des changements climatiques sont les plus visibles.

Aujourd'hui, les menaces contre la paix et la sécurité que font naître ces deux phénomènes n'épargnent aucune région du monde. Bien des pays sont devenus le terrain de prédilection des groupes terroristes les plus divers tout en subissant les conséquences des changements climatiques. Il apparaît ainsi que le terrorisme et les changements climatiques se manifestent en de nombreux lieux dans le monde et favorisent le développement d'une insécurité multiforme de plus en plus souvent endémique.

Outre les initiatives prises aux niveaux national et international, ces menaces contre la paix et la sécurité internationales ont conduit le Conseil de sécurité à ajuster ses mesures de lutte antiterroriste pour régler efficacement les problèmes de sécurité liés à ce fléau. Les résolutions 1373 (2001) du 28 septembre 2001 et 2560 (2020) du 29 décembre 2020 du Conseil de sécurité, notamment, sont d'importants jalons, qui témoignent de la volonté de la communauté internationale de combattre le terrorisme. Dans sa résolution 1373 (2001), en particulier, le Conseil a demandé aux États Membres d'adopter des instruments juridiques adéquats pour prévenir et réprimer sur leur territoire, par tous les moyens légaux, le financement et la préparation de tout acte terroriste. Dans sa résolution 2560 (2020), il a exhorté les États Membres à s'employer plus activement à faire appliquer le régime de sanctions pour lutter plus efficacement contre le terrorisme.

L'Union africaine a également pris une série de mesures pour faire face à la montée du djihadisme et aux conséquences dévastatrices des changements climatiques, autant de problèmes qui pèsent sur une paix déjà précaire dans diverses régions du continent et nécessitent des initiatives mieux adaptées. Aujourd'hui, en effet, comme l'ont si bien souligné observateurs et spécialistes, la souveraineté des États d'Afrique s'affaiblit face au triple phénomène de la prolifération, de l'organisation en réseaux et de l'internationalisation des mouvements terroristes. Il faut que ces questions restent au centre de l'attention de la communauté internationale.

S’agissant des changements climatiques, leurs conséquences se ressentent avec plus d’intensité partout dans le monde, avec des manifestations diverses (sécheresses, inondations, cyclones, déforestation, incendies, etc.), notamment dans des régions comme le Sahel, où la production agricole s’en trouve perturbée, créant des situations d’insécurité alimentaire et de malnutrition. Elles sont exacerbées par la forte croissance démographique du Sahel, dont la population devrait atteindre plus de 330 millions d’habitants en 2050, contre environ 85 millions en 2015. Dans ces conditions, la gestion des ressources en eau, des cultures agricoles et des zones de pâturage est devenue problématique, entraînant souvent des tensions intercommunautaires entre agriculteurs et éleveurs nomades ou entre zones géographiques. Les préoccupations vis-à-vis des changements climatiques sont d’une nature différente dans les Caraïbes et dans le Pacifique, où certains États insulaires sont menacés par l’élévation du niveau de la mer. Sur le plan humanitaire, les changements climatiques sont un multiplicateur de menaces dont les effets sur les femmes et les enfants, qui se retrouvent en situation de vulnérabilité du fait d’une fragilité accrue, sont disproportionnés.

2. Justification

Malgré l’existence d’un partenariat mondial reposant sur d’importants instruments de coopération en matière de lutte contre le terrorisme et de gestion concertée des conséquences des changements climatiques, ces questions restent au cœur des préoccupations de la communauté internationale. Ainsi, la résolution 1373 (2001) s’inscrit dans le droit fil de la Convention de l’Organisation de l’unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adoptée à Alger en juillet 1999, laquelle s’accompagne d’un protocole relatif au renforcement de la coopération, d’un plan d’action et d’un modèle de loi relative à la lutte contre le terrorisme, qui visent à aider les États membres à renforcer ou à moderniser leur arsenal législatif dans ce domaine.

Le Processus de Nouakchott, lancé en mars 2013 pour renforcer la coopération en matière de sécurité et rendre opérationnelle l’Architecture africaine de paix et de sécurité, fait écho à cette volonté de lutter contre le terrorisme dans différentes régions du continent africain. Des organisations ont été créées spécialement pour lutter contre le terrorisme et l’insécurité, comme le Groupe de cinq pays du Sahel, dont l’objectif est de trouver des solutions reposant sur le lien entre sécurité et développement, ou la Commission du bassin du lac Tchad, qui a mis en place une force multinationale mixte pour lutter contre le terrorisme, notamment Boko Haram.

Dans la même perspective, l’urgence climatique mobilise la communauté internationale, compte tenu des conclusions de la Conférence de Paris (Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, 2015). Au niveau de l’Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a déjà souligné qu’il fallait que l’ONU, les organisations régionales et les États Membres tiennent compte des répercussions que pourraient avoir sur la sécurité les effets néfastes des changements climatiques, notamment dans le bassin du lac Tchad, en Somalie, au Darfour, au Mali, en République démocratique du Congo, à Chypre et en Iraq.

Les contraintes exposées ci-dessus montrent clairement qu’il est urgent d’agir avec davantage de détermination dans la lutte contre le terrorisme et les changements climatiques et qu’il faut impérativement que la communauté internationale y accorde une attention soutenue.

3. Objectifs

Le débat de haut niveau a pour but d’amener la communauté internationale à engager un dialogue sur les moyens de lutter contre le terrorisme et les changements

climatiques et à mettre au point des stratégies plus efficaces aux niveaux régional et mondial.

4. Questions devant servir à orienter le débat

- Comment mieux prendre en compte la lutte contre le terrorisme et les risques de sécurité liés aux changements climatiques dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales ?
- Comment renforcer la coopération internationale pour remédier aux conséquences du terrorisme et aux effets néfastes des changements climatiques dans les situations de conflit et d'après conflit et aider les pays et les populations concernés ?
- Les interactions entre développement, changements climatiques et insécurité sont de plus en plus évidentes sur bien des théâtres de conflits dans le monde. Comment prendre en compte ces problématiques comme il se doit dans l'analyse des conflits, les réponses à apporter et la formulation des mandats des missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies ?

5. Modalités d'organisation

La réunion, organisée sous la forme d'un débat public de haut niveau, sera présidée par le Président du Niger, S. E. Mohamed Bazoum. Elle se tiendra le 9 décembre 2021 à 10 heures, dans la salle du Conseil de sécurité.

Les États Membres qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité et les États observateurs qui souhaitent participer au débat peuvent en faire la demande au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité en adressant une lettre à la Division des affaires du Conseil de sécurité (dppa-scsb3@un.org).

6. Intervenants

1. Le Secrétaire général de l'ONU
2. Le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat
3. Le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad et chef de la Force multinationale mixte, Mamman Nuhu (à confirmer)